



## Conseil pour partage apres succession

Par **micHEL84**, le **25/08/2008** à **11:33**

bonjour,

Mon père,décédé en Mai dernier,ne possédait pas de bien immobilier,mais avait des comptes épargne (montant inférieur à 40.000 euros)et un contrat assurance vie au profit de ma mère(30.000euros environ);

Après déclaration chez le notaire et aux impots selon la procédure ,la banque vient de transférer les comptes et virer l'assurance vie sur le compte bancaire de ma mère (95 ans).. celle ci voudrait nous partager ces sommes à mes 2 soeurs et moi ,car c'était la volonté de mon père ; dans ce cas comment considérer cela ,don ou part du père,ou avance sur succession future..quelle déclaration à faire ? faut-il revenir chez le notaire ?  
merçi pour votre conseil

Par **Marion2**, le **25/08/2008** à **12:22**

Si votre mère veut partager cette somme entre tous ses enfants, c'est son droit. Il n'y a aucune déclaration à faire.